



Envoi au contrôle de légalité le : 12 juillet 2024

Publication électronique le : 12 juillet 2024

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 8 JUILLET 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Sylvie MEYFROIDT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ.

**Excusé(s)** : Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Laurent DUPORGE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, M. Steeve BRIOIS, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS  
INTERVENANT DANS LE CHAMP DES POLITIQUES DE L'AUTONOMIE ET DE  
LA SANTÉ**

(N°2024-311)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.113-1 et suivants, L.114 et suivants, L.116-1 et suivants et L.121-1 et suivants ;

**Vu** le Code de la Santé Publique et, notamment, son article L.2111-1 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2023-530 du Conseil départemental en date du 04/12/2023 « Schéma Autonomie 2023 - 2027 : Vivre en autonomie dans un département inclusif » ;

**Vu** la délibération n°2023-520 du Conseil départemental en date du 04/12/2023 portant « Adoption du nouveau règlement budgétaire et financier à compter de l'exercice budgétaire 2024 » ;

**Vu** la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais – pacte des solidarités humaines » ;

**Vu** la délibération du Conseil Général du 17/12/2004 portant « Refonte du dispositif d'attribution des subventions départementales » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 2<sup>ème</sup> commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 25/06/2024 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'attribuer les subventions aux neuf bénéficiaires, visés au tableau en annexe 1, intervenant dans le champ des politiques de l'autonomie et de la santé, pour un montant total de 70 000,00 €, selon les modalités reprises au rapport et en annexes à la présente délibération.

**Article 2 :**

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C02-428F01	934/65748/428	subvention de fonctionnement aux associations	70 000,00	70 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 8 juillet 2024

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

## Annexe 1 : DÉTAIL DES DEMANDES DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

N°	CODE SOUS-PROGRAMME	LIBELLE SOUS-PROGRAMME	STRUCTURE	DESCRIPTION ACTION / COMPLÉMENT D'INFORMATION	MONTANT SOLLICITE	MONTANT RETENU	convention oui/non
1	C02 428 F01	Subventions diverses Soins - Santé /subventions de fonctionnement aux associations	Ecole parentale pour les enfants autistes du Montreuillois (EPEAM)	Subvention de fonctionnement 2024	10 000,00 €	5 000,00 €	non
2			Down up	Subvention de fonctionnement 2024	10 000,00 €	7 500,00 €	non
3			Ilot bleu	Subvention de fonctionnement 2024	22 000,00 €	22 000,00 €	non
4			Gamins exceptionnels	Subvention de fonctionnement 2024	20 000,00 €	20 000,00 €	non
5			Entraid'addict 62	Subvention de fonctionnement 2024	4 000,00 €	4 000,00 €	non
6			Visite des malades dans les établissements hospitaliers	Subvention de fonctionnement 2024	1 000,00 €	750,00 €	non
7			Association européenne contre les leucodystrophies (ELA)	Subvention de fonctionnement 2024	2 500,00 €	2 500,00 €	non
8			SOS Obésité	Subvention de fonctionnement 2024	1 500,00 €	1 500,00 €	non
9			les clowns de l'espoir	Subvention de fonctionnement 2024	15 000,00 €	6 750,00 €	non
					86 000	70 000,00 €	
					<b>TOTAL</b>	<b>70 000,00 €</b>	

<b>FICHE PASSAGE EN COMMISSION THEMATIQUE</b>	

①. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION	
<b>Nom de l'association et sigle</b>	<b>Ecole Parentale pour Enfants Autistes du Montreuillois (EPEAM)</b>
<b>Adresse du Siège Social</b>	Maison des Associations Place Quentovic 62520 LE TOUQUET-PARIS-PLAGE
<b>Objet</b>	Créer et gérer une école parentale pour enfants autistes dans le Montreuillois et conduire et mener des actions d'informations et de formation sur l'autisme. Elle se fixe comme missions : - créer et gérer une école parentale encadrée par des professionnels et des bénévoles formés, - assurer l'information et la formation des parents et des bénévoles participants au fonctionnement de cette école, - contribuer à la formation de professionnels intervenant dans l'école ou auprès des familles d'enfants inscrits à l'école, - accompagner les familles d'enfants atteints de troubles du spectre autistique dans leurs démarches liées à cette maladie.
<b>Nom de la Présidente</b>	Madame Cathy VAN DEN EEDE
<b>Nom de la déléguée locale / correspondante administrative</b>	Madame Cathy VAN DEN EEDE
<b>N° Siren</b>	792 762 379

<b>Montant de la subvention 2024 sollicitée</b>	<b>10 000 euros</b>
---	---------------------

<b>Subvention accordée ces dernières années</b>	2014	1 000 euros
	2015	Non sollicitée
	2016 à 2017	1 000 euros
	2018	2 000 euros
	2019 à 2023	5 000 euros
<b>Autres services du CD subventionnant l'association</b>	Aucun	
<b>Autres collectivités subventionnant</b>	<u>Communes</u> : Le Touquet / Merlimont / <u>Communauté de Communes</u> des 7 Vallées / Berck	

<b>loi Sapin 29/1/93</b>		NON
<b>Loi ATR</b>	<b>Subvention supérieure à 75 000 €</b>	NON
	<b>Part de la subvention dans les recettes supérieure à 50%</b>	NON
<b>Convention 2023</b>		NON

## ②. PRESENTATION DU PROJET

### Nature de la demande :

#### Justification de la demande par l'association :

« La mise en œuvre de l'ABA (recommandée par la Haute Autorité de Santé depuis le 8 mars 2012) se fait de manière originale avec 2 psychologues spécialisées qui contrôlent une équipe de bénévoles formés régulièrement.

**En 2023, L'école accueille 10 enfants** (âgés de 4 à 19 ans).

Les enfants sont en plus suivis dans leurs familles, à domicile, par les psychologues et intervenants.

Dès l'été 2020, l'ouverture du Café Heureux, au Centre Equestre du Touquet a permis l'inclusion de six adolescents de l'association par le biais de service en salle, ou de cours de cuisine. Ils sont encadrés par des professionnels de l'association afin de les former au service en salle ou lors des ateliers cuisines. A terme, ces professionnels ont pour but d'estomper leur présence, de manière à ce que les jeunes soient autonomes dans leurs tâches.

Durant cette année 2023, divers points ont été travaillés :

- Utilisation de son téléphone portable personnel : répondre à un sms « tu fais quoi », téléphoner pour demander quelque chose ou transmettre une information, transmettre des SMS.
- Déplacement pédestre autonome entre l'Epeam et les lieux de stage, ou magasins.
- Apprentissage de l'utilisation courante de l'ordinateur sur Excel et Word,
- Mise à disposition d'une parcelle au sein des jardins ouvriers où les adolescents ont pu découvrir les joies du jardinage et produire quelques légumes pouvant être cuisinés au sein de l'Association lors de la prise de repas
- S'occuper de manière autonome et adaptée en fonction des centres d'intérêts des enfants (jeux de sociétés, jeux vidéo, activités manuelles ...)
- Sorties durant la période estivale (Laby parc, zoo, disc golf, bowling) permettant la généralisation des apprentissages (téléphonie, monnaie, interactions sociales, se repérer, s'adapter à son environnement en milieu ouvert).
- Développement des activités sportives (sorties de groupe en vélo, adapter sa vitesse aux variations de terrain, natation, tennis, golf, équitation, parcours sportifs...).

En 2024, nous entendons poursuivre notre action, afin de rendre nos enfants le plus autonome possible et les inclure dans le milieu social et professionnel à plus ou moins long terme, ou encore de les aider à trouver une place dans notre société, c'est la raison pour laquelle, nous souhaitons :

- Poursuivre les prises en charge actuelles tant au sein de l'EPEAM que du Café Heureux.
- Développer les partenariats en milieu professionnel ouvert.
- Accueillir de nouveaux enfants.
- Former les bénévoles.

Les enfants de l'EPEAM sont pris en charge par des bénévoles et encadrés par des psychologues. Ces bénévoles ont besoin d'être formés régulièrement. Il est donc nécessaire de poursuivre activement leur formation et ce de manière régulière. »

③. APPRECIATION DU RISQUE ASSOCIATIF			
Nombre d'adhérents : 99		Nombre de bénévoles : 20	
Nombre de salariés : 0 représentant x % du budget			
Dépendance financière de l'association à la subvention du CD62 : 6,09 % du budget 2022			
③. Ratio d'autonomie financière			
Année	Disponibilités	VMP*	Ratio (en jours de fonctionnement)
2020	33 034 €	x	141 jours
2021	28 252 €	x	153 jours
2022	25 586 €	x	114 jours
Budget annuel de fonctionnement en moyenne de 77 039 euros			
Justification de l'utilisation des disponibilités et des VMP :			
Participer au financement des honoraires des psychologues.			

\*Valeurs Mobilières de Placement

### Budget prévisionnel 2024

CHARGES (en €)	Montant	%	PRODUITS (en €)	Montant	%
<b>60 - Achats</b>	<b>3 800,00 €</b>	<b>4,75%</b>	<b>70 - Production vendue</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>3,75%</b>
- Fournitures d'entretiens et de petit équipement	3 800,00 €	4,75%	- Produits des activités annexes	3 000,00 €	3,75%
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,63%</b>	<b>74 - Subvention d'exploitation</b>	<b>33 000,00 €</b>	<b>41,25%</b>
- Assurances	500,00 €	0,63%	- Département du Pas-de-Calais	10 000,00 €	12,50%
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>75 700,00 €</b>	<b>94,63%</b>	- Communes et intercommunalités	23 000,00 €	28,75%
- Rémunérations d'intermédiaires, honoraires des psychologues	74 000,00 €	92,50%	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>44 000,00 €</b>	<b>55,00%</b>
- Services bancaires	200,00 €	0,25%	- Cotisations	3 000,00 €	3,75%
- Divers (formation bénévoles)	1 500,00 €	1,88%	- Collectes	31 000,00 €	38,75%
			- Contributions volontaires	10 000,00 €	12,50%
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>100%</b>
<b>86 - Contributions volontaires en nature du projet</b>	<b>40 000,00 €</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature du projet</b>	<b>40 000,00 €</b>	
- Secours en nature			- Dons en nature		
- Mise à dispo. des locaux et/ou matériels	10 000,00 €		- Prestations de service en nature	10 000,00 €	
- Prestations			- Bénévolat	30 000,00 €	
- Personnels bénévoles	30 000,00 €				

<b>FICHE PASSAGE EN COMMISSION THEMATIQUE</b>	 <b>Pas-de-Calais</b> Le Département

①. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION	
<b>Nom de l'association et sigle</b>	<b>DOWN UP</b>
<b>Adresse du Siège Social</b>	21, rue Paul Adam 62000 ARRAS
<b>Objet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir, mettre en œuvre et coordonner toutes mesures propres à améliorer et à développer notamment : l'éducation, la rééducation, l'intégration scolaire, la formation pré-professionnelle, l'intégration professionnelle et sociale.</li> <li>- L'intégration et l'hébergement des personnes handicapées, et en particulier les personnes trisomiques 21 et les déficients mentaux.</li> </ul>
<b>Nom du Président</b>	Monsieur Emmanuel LALOUX
<b>Nom du délégué local / correspondant administratif</b>	Monsieur Emmanuel LALOUX
<b>N° Siren</b>	452 263 296

<b>Montant de la subvention 2024 sollicitée</b>	<b>10 000 euros</b>

<b>Subvention accordée ces dernières années</b>	Subventionné par le département depuis 2002	
	<b>De 2002 à 2009</b>	4 573 euros
	<b>De 2010 à 2012</b>	4 570 euros
	<b>De 2013 à 2017</b>	10 000 euros
	<b>De 2018 à 2023</b>	7 500 euros
<b>Autres services du CD subventionnant l'association</b>	Direction de l'Autonomie et de la Santé	
<b>Autres collectivités subventionnant</b>	ARS (Agence Régionale de Santé) Commune (Arras)	

	<b>loi Sapin 29/1/93</b>	OUI
<b>Loi ATR</b>	<b>Subvention supérieure à 75 000 €</b>	NON
	<b>Part de la subvention dans les recettes supérieure à 50%</b>	NON
	<b>Convention 2023</b>	NON

## ②. PRESENTATION DU PROJET

### Nature de la demande :

#### Justification de la demande par l'association :

« Down Up a pour but de procurer un soutien moral et efficient aux parents et aidants de personnes ayant une déficience intellectuelle et de mener des projets et des actions qui contribuent à l'inclusion des personnes dans le milieu ordinaire.

#### Down Up justifie sa demande pour :

« Les précédentes subventions ont permis de finaliser les travaux de la Maison Partagée, troisième tranche d'habitat inclusif porté par Down up. Ce nouvel habitat permet à 6 adhérents d'accéder à un logement et une vie plus autonome. L'association accompagne désormais 27 adultes dans leur parcours de vie, tant sur le quotidien, l'emploi ou la citoyenneté. Down up a également accompagné le Groupe d'Entraide Mutuelle "GEM " à son développement. A ce jour le GEM compte 16 adhérents.

#### Projets pour 2024 :

La subvention demandée par l'association Down UP se situe dans le cadre de la poursuite des travaux de l'extension du tiers lieu « Comptoir 21 ». L'extension se nomme le « Perchoir ». Le « Perchoir » est à l'origine des travaux entrepris et restants à réaliser dans l'ancien garage de l'association. Il est composé d'un comptoir et de quelques tables autour desquels peuvent se retrouver les adhérents de Down Up et les habitants du quartier. Down Up souhaite aller plus loin dans sa démarche et faire de ce lieu un véritable lieu ressource pour le quartier, une vitrine et un lieu d'échanges et de réflexion pour une société plus inclusive. C'est en ce sens qu'un projet avec le lycée Baudimont a débuté, afin de proposer, au sein du Perchoir, une cantine solidaire ouverte pour les étudiants en situation de précarité du quartier. La volonté de Down Up étant de pouvoir créer des opportunités d'ouverture sur le quartier et de pouvoir développer son action solidaire pour les personnes vulnérables qui l'investissent. L'expérimentation continue au sein de l'association et demande donc des aménagements spécifiques dans le lieu solidaire et social afin d'ouvrir les activités à un public diversifié. Il y a aussi l'organisation d'ateliers dans le but d'une autonomie de vie pour les personnes vulnérabilisées par un handicap. Ces ateliers seront réalisés en lien avec des partenaires du territoire, accueil d'entreprises pour sensibiliser aux différences (Actemium, LIDL,...). »

## ③. APPRECIATION DU RISQUE ASSOCIATIF

Nombre d'adhérents : 125 personnes

Nombre de bénévoles : 15

Nombre de salariés : 7 (4 ETP / 6 en CDI et 1 en CDD) représentant 40,57 % du budget 2022

Dépendance financière de l'association à la subvention du CD62 : 1.47 % du budget (exercice 2022)

### Ratio d'autonomie financière

Année	Disponibilités	VMP*	Ratio (en jours de fonctionnement)
2020	166 547 €	x	262 jours
2021	157 198 €	x	173 jours
2022	229 260 €	x	164 jours

Budget annuel de fonctionnement en moyenne de 406 857 euros.

### Justification de l'utilisation des disponibilités et des VMP :

Les placements et disponibilités seront utilisés aux fins de poursuivre les travaux de l'extension du "Comptoir 21".

\*Valeurs Mobilières de Placement

**Remarque : 2023 : aide à la vie partagée au sein des habitats inclusifs suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt départemental (AMI): (Direction Autonomie et santé) : dans le cadre de l'ilot bon secours, projet habitat inclusif.**

La DF – BQCS dans le dispositif «subvention de fonctionnement» subventionne depuis de nombreuses années ce dispositif d’habitat inclusif (en 2023, subvention de 7500 euros).

La convention signée avec la DAS est d’une durée de 7 ans.

### Budget prévisionnel 2024

CHARGES (en €)	Montant	%	PRODUITS (en €)	Montant	%
<b>60 - Achats</b>	<b>45 931,00 €</b>	<b>8,96%</b>	<b>70 - Production vendue</b>	<b>48 900,00 €</b>	<b>9,54%</b>
- Fournitures non stockables (eau, énergie)	22 837,00 €	4,45%	- Prestations de services	21 000,00 €	4,10%
- Fournitures d'entretien et de petit équipement	21 064,00 €	4,11%	- Produits des activités annexes	27 900,00 €	5,44%
- Fournitures administratives	2 030,00 €	0,40%	<b>74 - Subvention d'exploitation</b>	<b>364 000,00 €</b>	<b>71,00%</b>
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>91 000,00 €</b>	<b>17,75%</b>	- ARS : FIR*	188 000,00 €	36,67%
- Entretien et réparation	9 000,00 €	1,76%	- Commune Arras	10 000,00 €	1,95%
- Assurance	6 000,00 €	1,17%	- Département du Pas-de-Calais	<b>10 000,00 €</b>	<b>1,95%</b>
- Documentation	22 000,00 €	4,29%	<b>62 - Département du Pas-de-Calais DAS</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>29,26%</b>
- Locations mobilières et immobilières	54 000,00 €	10,53%	- Dotation CFA**	6 000,00 €	1,17%
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>74 900,00 €</b>	<b>14,61%</b>	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>63 700,00 €</b>	<b>12,42%</b>
- Rémunérations d'intermédiaires, honoraires	30 000,00 €	5,85%	- Cotisations	4 500,00 €	0,88%
- Déplacements, missions et réceptions	12 000,00 €	2,34%	- Produits divers de gestion courante	59 200,00 €	11,55%
- Frais postaux, télécommunications	2 500,00 €	0,49%	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>36 097,00 €</b>	<b>7,04%</b>
- Services bancaires	2 400,00 €	0,47%	- Produits sur exercices antérieurs	36 097,00 €	7,04%
- Publicité, publications	20 000,00 €	3,90%			
- Divers	8 000,00 €	1,56%			
<b>64 - Frais du personnel</b>	<b>300 866,00 €</b>	<b>58,68%</b>			
- Rémunérations du personnel	221 592,00 €	43,22%			
- Charges sociales	77 774,00 €	15,17%			
- Autres charges de personnel	1 500,00 €	0,29%			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>512 697,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>512 697,00 €</b>	<b>100%</b>
<b>86 - Contributions volontaires en nature du projet</b>	<b>165 075,00 €</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature du projet</b>	<b>165 075,00 €</b>	
- Secours en nature			- Dons en nature		
- Mise à dispo. Des biens et prestations			- Prestations en nature		
- Mise à dispo. de personnel			- Bénévolat	165 075,00 €	
- Personnels bénévoles	165 075,00 €				
<b>TOTAL</b>	<b>165 075,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>165 075,00 €</b>	

\*ARS / FIR : Agence Régionale de Santé / Fonds d'Intervention Régional.

\*\*CFA : Centre de Formation des Apprentis.

**FICHE PASSAGE EN COMMISSION  
THEMATIQUE**



**①. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

<b>Nom de l'association et sigle</b>	<b>L'Ilot Bleu</b>
<b>Adresse du Siège Social</b>	382 boulevard Lahure 59500 DOUAI
<b>Objet</b>	L'association a pour objet : La gestion de lieux de vie et l'habitat inclusif pour des personnes autistes, en situation de handicap ou de fragilité. L'assistance à l'autonomie des personnes autistes, en situation de handicap ou de fragilité. L'inclusion des personnes autistes, en situation de handicap ou de fragilité dans le monde du travail et dans la société. Et plus généralement, toutes opérations relatives à l'un des objets ci-dessus et susceptibles d'en favoriser la réalisation
<b>Nom du Président</b>	Madame Constance HUBIN
<b>Nom du délégué local/ correspondant administratif</b>	Madame Constance HUBIN
<b>N° Siren</b>	921 593 547

<b>Montant de la subvention 2024 sollicitée</b>	<b>22 000 euros</b>
---	---------------------

<b>Subvention accordée ces dernières années</b>	1 <sup>ère</sup> demande
<b>Autres services du CD subventionnant l'association</b>	Direction de l'autonomie et de la santé (convention 7 ans au titre de l'habitat inclusif, aide à la vie partagée)
<b>Autres collectivités subventionnant</b>	Aucune

	<b>loi Sapin 29/1/93</b>	<b>NON</b>
<b>Loi ATR</b>	<b>Subvention supérieure à 75 000 €</b>	<b>NON</b>
	<b>Part de la subvention dans les recettes supérieure à 50%</b>	<b>NON</b>
	<b>Convention 2023</b>	<b>OUI</b>

## ②. PRESENTATION DU PROJET

### Nature de la demande :

L'association est dédiée à la création et à la gestion d'un habitat inclusif destiné aux jeunes adultes en situation de handicap, plus précisément aux personnes atteintes d'autisme et de déficience intellectuelle, situé à Liévin. Cette structure permettrait d'accueillir et d'accompagner 6 adultes en situation de handicap et 2 adultes valides.

Les objectifs à travers cette solution pionnière d'habitat inclusif sont multiples :

- De permettre à ces jeunes adultes de vivre chez eux, en sécurité, au plus proche de leurs envies, tout en tenant compte des spécificités liées à leur handicap.
- De s'adapter aux capacités et aux habitudes de vie de chacun et être évolutif.
- De favoriser la qualité de vie, l'épanouissement, l'intégration dans l'environnement.
- De développer l'autonomie, les potentialités et l'individualisation.

La maison de 330m2 est équipée et meublée et propose des espaces individuels pour chacun (chambre et une salle de bain pour 2) et des espaces communs pour le vivre ensemble (cuisine, salon, espace de jeux), ainsi qu'un grand jardin de 2100m2.

La structure est gérée à la fois par des bénévoles et plusieurs professionnels (coordinateur, psychologue, intervenants à domicile et surveillant de nuit).

L'association existe depuis mai 2022. L'association a déposé un dossier en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Département en juin 2022 pour la création d'un habitat inclusif. Le dossier a été retenu en octobre 2022. Il a été attribué à l'association une AVP (Allocation de Vie Partagée) qui va permettre de recruter la coordinatrice de l'habitat inclusif. Une convention a été signée avec le Département et la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) en décembre 2022.

En 2023, des financements sont recherchés pour les travaux, les meubles et les équipements pour une arrivée et une intégration des habitants à l'automne 2023.

Le projet répond à un besoin de territoire et a été accompagné dans sa structuration par les services du Département du territoire.

5 dossiers de candidature ont été déposés auprès de fondations : Caisse d'épargne, Orange, Leroy-Merlin, CCAAH, fondation des Hauts-de-France. En attente de retour.

Un accompagnement a été sollicité auprès de la CNSA.

La demande de subvention auprès du Département permettrait de lancer le projet et structurer le fonctionnement associatif pour cette première année d'activité. L'association sollicite également un appui technique pour la pérennisation de son projet et la mobilisation d'autres sources de financement.

## ③. APPRECIATION DU RISQUE ASSOCIATIF

Nombre d'adhérents : 21

Nombre de salariés : 4

Dépendance financière de l'association à la subvention du CD62 : 1<sup>ère</sup> demande

### Ratio d'autonomie financière

Année	Disponibilités	VMP*	Ratio (en jours de fonctionnement)
2022	x	x	0 jour

Aucune activité financière en 2022, budget annuel de fonctionnement de 63 000€

\*Valeurs Mobilières de Placement

## Budget prévisionnel 2024

La demande de subvention de fonctionnement viendrait couvrir le delta manquant affiché dans le budget prévisionnel.



Budget prévisionnel de fonctionnement de la première année Association ILOT BLEU	
<b>Recettes</b>	<b>41 000 €</b>
Subvention du Département 62 au titre de l'AVP (cf convention)	35 000 €
Dons de fonctionnement acquis	6 000 €
<b>Frais et charges</b>	<b>62 742 €</b>
Salaire et charges de la coordinatrice de l'habitat inclusif (base éducateur spécialisé 25 ans 5 ans d'ancienneté coeff 507)	43 742 €
Financement de la trésorerie (décalage entre les frais et les recettes)	4 000 €
La prestation Psychologue spécialisée approches comportementales (+ formations initiales des accompagnants) hors financement direct de la MDPH	11 000 €
les frais administratifs et comptables	2 000 €
les frais d'organisation d'événements pour récolter des dons	2 000 €
<b>Delta</b>	<b>-21 742 €</b>

<b>FICHE PASSAGE EN COMMISSION THEMATIQUE</b>	

①. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION	
<b>Nom de l'association et sigle</b>	<b>Gamins Exceptionnels</b>
<b>Adresse du Siège Social</b>	4 rue Ludovic Boutleux 62400 BETHUNE
<b>Objet de l'association</b>	Favoriser, dans le périmètre du Département du Pas-de-Calais, l'inclusion sociale des enfants âgés de 0 à 17 ans, en situation de handicap.
<b>Nom de la Présidente</b>	Madame Christèle LEROY
<b>Nom de la déléguée locale / correspondante administrative</b>	Madame Emilie DAUTRICHE
<b>N° Siren</b>	841 563 828

<b>Montant de la subvention 2024 sollicitée</b>	<b>20 000 euros</b>
---	---------------------

<b>Subvention accordée sur ces dernières années</b>	<b>2020</b>	10 000 euros
	<b>2021</b>	<b>Non sollicitée</b>
	<b>2022</b>	15 000 euros
	<b>2023</b>	<b>Non sollicitée</b>
<b>Autres services du CD subventionnant l'association</b>	PPI (Pôle Partenariats et Ingénierie) DAS (Direction de l'Autonomie et de la Santé)	
<b>Autres collectivités subventionnant</b>	Conseil Régional des Hauts-de-France (CREAP) MSA CAF Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONJEP)	

<b>loi Sapin 29/1/93</b>		NON
<b>Loi ATR</b>	<b>Subvention supérieure à 75 000 €</b>	NON
	<b>Part de la subvention dans les recettes supérieure à 50%</b>	NON
<b>Convention 2023</b>		NON

## ②. PRESENTATION DU PROJET

### Nature de la demande :

#### Justification de la demande par l'association :

« Le droit aux jeux et aux loisirs éducatifs pour tous les enfants est inscrit dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Le temps libre en dehors de la famille et de l'école constitue un temps déterminant dans la construction des personnalités et des individualités qui implique nécessairement la mise en œuvre de politiques publiques. L'accès à des propositions de qualité doit pouvoir être effectif pour tous les enfants et également aux enfants en situation de handicap.

En 2022, 56 familles ont été accompagnées sur différents territoires du Pas-de-Calais : Artois (33 familles et 35 accompagnements), Lens/Liévin (7 familles et 8 accompagnements), Hénin/Carvin (7 accompagnements), l'Arrageois (3 accompagnements), Ternois (3 accompagnements), Montreuillois (1 accompagnement), Calaisis (1 accompagnement), et le Boulonnais (1 accompagnement). Pour un total de 59 enfants accompagnés.

L'association compte 105 adhérents collectifs répartis comme suit : 39 accueils collectifs de mineurs, 38 établissements d'accueil du jeune enfant, 10 relais petite enfance, 3 établissements médico-sociaux, 3 services périscolaires, 3 centres sociaux, 9 autres adhérents divers.

Un nouveau dispositif a été déployé depuis octobre 2022, le Handisitting (aller à la rencontre des personnes et créer un outil simple et accessible pour tous pour créer un recueil d'informations) , les objectifs sont : faciliter la garde à domicile des enfants en situation de handicap, contribuer au soulagement des parents épuisés, participer à la professionnalisation des futurs professionnels, libérer du temps aux familles et permettre le droit au répit, répondre à un besoin présent sur le territoire, essayer aux mieux d'avoir des personnes repères qui ne changent pas pour l'enfant ou le jeune.

Objectifs : la création d'un escape Game de sensibilisation au handicap qui sera en service sur le Département en 2023. L'association va continuer à prioriser les actions pour répondre aux demandes des familles et des adhérents ».

#### Remarque :

- Déjà accompagnée par deux directions du Département (PPI – DAS)
- Le projet « handisitting » fait déjà partie du fonctionnement de la structure (des activités – intégrées dans le budget de fonctionnement).

<b>③. APPRECIATION DU RISQUE ASSOCIATIF</b>			
<b>Nombre d'adhérents : 131</b>		<b>Nombre de bénévoles : 9</b>	
<b>Nombre de salariés : 4 (équivalent ETP 4 / CDI) représentant 60.47 % du budget 2022</b>			
<b>Dépendance financière de l'association à la subvention du CD62 : 6.94 % du budget (exercice 2022).</b>			
<b>Ratio d'autonomie financière</b>			
<b>Année</b>	<b>Disponibilités</b>	<b>VMP*</b>	<b>Ratio (en jours de fonctionnement)</b>
2020	64 534 euros	x	170 jours
2021	-	-	-
2022	94 699 euros	x	160 jours
Budget annuel de fonctionnement de 216 012 euros.			
<b>Justification de l'utilisation des disponibilités et des VMP :</b>			
Les disponibilités servent exclusivement au paiement des charges : salariales, locatives, achats, frais de déplacement .			

\*Valeurs Mobilières de Placement

## Budget prévisionnel 2024

CHARGES (en €)		Montant	%	PRODUITS (en €)		Montant	%
<b>60 - Achats</b>		<b>11 000,00 €</b>	<b>4,10%</b>	<b>70 - Production vendue</b>		<b>19 900,00 €</b>	<b>7,41%</b>
- Achats non stockés de matières et fournitures		11 000,00 €	4,10%	- Prestations de services		19 500,00 €	7,26%
<b>61 - Services extérieurs</b>		<b>22 310,00 €</b>	<b>8,31%</b>	- Produits des activités annexes		400,00 €	0,15%
- Entretien et réparations		3 000,00 €	1,12%	<b>74 - Subvention d'exploitation</b>		<b>241 107,00 €</b>	<b>89,80%</b>
- Assurances		1 050,00 €	0,39%	- MSA		10 000,00 €	3,72%
- Documentation générale		200,00 €	0,07%	- Département du Pas-de-Calais DF/SEB		<b>20 000,00 €</b>	<b>7,45%</b>
- Locations		16 000,00 €	5,96%	- Département du Pas-de-Calais (expérimentation plateforme Handisitting)		<b>48 000,00 €</b>	<b>17,88%</b>
- Divers		2 060,00 €	0,77%	- FONJEP*		7 107,00 €	2,65%
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		<b>40 757,00 €</b>	<b>15,18%</b>	- CAF		30 000,00 €	11,17%
- Rémunérations d'intermédiaires, honoraires		15 500,00 €	5,77%	- FPT		116 000,00 €	43,20%
- Déplacements, missions et réceptions		22 257,00 €	8,29%	- SDJES**		10 000,00 €	3,72%
- Services bancaires		300,00 €	0,11%	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>		<b>6 000,00 €</b>	<b>2,23%</b>
- Frais postaux et frais de télécommunications		1 500,00 €	0,56%	- Cotisations		4 000,00 €	1,49%
- Publicité, publication, relations publiques		1 200,00 €	0,45%	- Contributions Volontaires		2 000,00 €	0,74%
<b>63 - Impôts, taxes et versements assimilés</b>		<b>1 750,00 €</b>	<b>0,65%</b>	<b>79 - Transferts de charges</b>		<b>1 500,00 €</b>	<b>0,56%</b>
- Impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)		1 750,00 €	0,65%	- Transferts de charges		1 500,00 €	0,56%
<b>64 - Frais du personnel</b>		<b>191 420,00 €</b>	<b>71,29%</b>				
- Rémunérations du personnel		184 270,00 €	68,63%				
- Autres charges sociales		550,00 €	0,20%				
- Autres charges de personnel		6 600,00 €	2,46%				
<b>68 - Dotations aux amortissements et provisions et engagements</b>		<b>1 270,00 €</b>	<b>0,47%</b>				
- Dotations aux amortissements et provisions		1 270,00 €	0,47%				
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>268 507,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>268 507,00 €</b>	<b>100%</b>
<b>86 - Contributions volontaires en nature du projet</b>		<b>1 600,00 €</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature du projet</b>		<b>1 600,00 €</b>	
- Secours en nature				- Dons en nature			
- Mise à dispo. Des biens et prestations		1 600,00 €		Mise à dispo. Des biens et prestations		1 600,00 €	
- Mise à dispo. de personnel				- Bénévolat			
- Personnels bénévoles		0,00 €					
<b>TOTAL</b>		<b>1 600,00 €</b>		<b>TOTAL</b>		<b>1 600,00 €</b>	

Intitulés des sigles :

\* FONJEP : Fonds Jeunesse et Education Populaire.

\*\* SDJES : Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

**FICHE PASSAGE EN COMMISSION  
THEMATIQUE**



**①. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

<b>Nom de l'association et sigle</b>	<b>Entraid'Addict du Pas-de-Calais</b>
<b>Adresse du Siège Social</b>	57 rue des Faiseurs de Bâteaux 62500 SAINT-OMER
<b>Objet de l'association</b>	Elle apporte une aide aux personnes dépendantes d'une addiction et à leur famille.
<b>Nom du Président</b>	Monsieur Eric MONTREZOR
<b>Nom du délégué local / correspondant administratif</b>	Monsieur Eric MONTREZOR
<b>N° Siren</b>	493 540 645

<b>Montant de la subvention 2024 sollicitée</b>	<b>4 000 euros</b>
---	--------------------

<b>Subvention accordée ces dernières années</b>	<b>2015</b>	rejet
	<b>2016</b>	Non sollicitée
	<b>2017</b>	rejet
	<b>2018</b>	Non sollicitée
	<b>2019 à 2020</b>	rejet
	<b>2021</b>	Non sollicitée
	<b>2022 à 2023</b>	4 000 euros
<b>Autres services du CD subventionnant l'association</b>	Aucun	
<b>Autres collectivités subventionnant</b>	Communes (Saint-Omer, Longuenesse, Arques, Hénin-Beaumont, Blendecques, Vimy)	

<b>loi Sapin 29/1/93</b>		NON
<b>Loi ATR</b>	<b>Subvention supérieure à 75 000 €</b>	NON
	<b>Part de la subvention dans les recettes supérieure à 50%</b>	NON
<b>Convention 2023</b>		NON

## ②. PRESENTATION DU PROJET

### Nature de la demande :

#### Justification de la demande par l'association :

« La pluralité des addictions avec produits (alcool, drogues...) et sans produits (jeux, écrans...) nous amènent à nous déplacer dans les services addictologies des centres hospitaliers du Département, animer des groupes de paroles, des réunions, former et motiver les personnes désirant créer un lieu d'accueil.

L'association est intervenue en 2023 à de nombreuses reprises : 400 personnes (adultes et adolescents) ont été rencontrées sans pour autant adhérer à l'association, elles souffraient d'une ou plusieurs dépendances. Des permanences en milieu hospitalier ont été menées : 23 visites bimensuelles au centre hospitalier de Saint Omer à Helfaut au service addictologie avec une fréquentation de 230 personnes. 37 visites mensuelles ont eu lieu à la clinique les Erables à l'unité d'addictologie et au « FILAO » hôpital de jour en addictologie avec une fréquentation de 380 personnes. 99 permanences hebdomadaires dans les lieux d'accueil de Longuenesse, Hénin Beaumont et à l'antenne d'Arques avec une fréquentation de 950 personnes. Il y a également les espaces de paroles : 23 réunions mensuelles sur des sujets divers tels que addictions au produits (alcool, drogue...) ou sans produits appelés aussi addictions comportementales (téléphone portable, écrans, jeux d'argent, achats compulsifs...) avec une fréquentation estimée de 410 personnes.

En 2024, des activités de resocialisation sont programmées (repas avec galette des rois, kermesse, journée pêche, repas et jeux détente), 45 visites à domicile avec une fréquentation estimée à 140 personnes; 23 visites bimensuelles au centre hospitalier de Saint-Omer à Helfaut au service addictologie pour une fréquentation estimée à 230 personnes, 37 visites mensuelles à la clinique les Erables, 99 permanences hebdomadaires dans les lieux d'accueil de Longuenesse et Henin Beaumont pour 950 personnes, 12 visites prévues à la Maison des Ados de Saint Omer, Boulogne sur Mer et Hénin Beaumont, 72 visites prévues (mensuelles) aux différents centres hospitaliers situés dans le Département avec une fréquentation estimée à 770 personnes et 12 visites mensuelles au centre hospitalier de Saint-Venant avec une fréquentation estimée à 150 personnes...».

## ③. APPRECIATION DU RISQUE ASSOCIATIF

<b>Nombre d'adhérents : 51</b>		<b>Nombre de bénévoles : 39</b>	
<b>Nombre de salariés : aucun</b> représentant x % du budget			
<b>Dépendance financière de l'association à la subvention du CD62 : 27.81 % du budget</b> (exercice 2022)			
Ratio d'autonomie financière			
Année	Disponibilités	VMP*	Ratio (en jours de fonctionnement)
2020	59 euros	x	2 jours
2021	144 euros	x	7 jours
2022	2 284 euros	x	58 jours
Budget annuel de fonctionnement en moyenne de 12 652 euros			
Justification de l'utilisation des disponibilités et des VMP :			
Permettre le paiement des déplacements sur l'ensemble du Département aux services d'addictologie pour présenter l'association.			

\*Valeurs Mobilières de Placement

**Remarque :** attention au niveau de dépendance à la subvention départementale.

### Budget prévisionnel 2024

CHARGES (en €)		Montant	%	PRODUITS (en €)		Montant	%
<b>60 - Achats</b>		<b>3 204,00 €</b>	<b>19,05%</b>	<b>70 - Production vendue</b>		<b>6 317,00 €</b>	<b>37,56%</b>
- Fournitures administratives		900,00 €	5,35%	- Ventes de produits finis		6 317,00 €	37,56%
- Fournitures d'entretiens et de petit équipement		2 304,00 €	13,70%	<b>74 - Subvention d'exploitation</b>		<b>7 720,00 €</b>	<b>45,91%</b>
<b>61 - Services extérieurs</b>		<b>7 060,00 €</b>	<b>41,98%</b>	- Département du Pas-de-Calais		<b>4 000,00 €</b>	<b>23,79%</b>
- Locations		200,00 €	1,19%	- Commune Saint-Omer		200,00 €	1,19%
- Documentation		700,00 €	4,16%	- Commune Blendecques		200,00 €	1,19%
- Divers		6 050,00 €	35,98%	- Commune Longuenesse		820,00 €	4,88%
- Assurance		110,00 €	0,65%	- Commune Arques		100,00 €	0,59%
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		<b>4 643,00 €</b>	<b>27,61%</b>	- Commune Hénin-Beaumont		250,00 €	1,49%
- Déplacements, missions		2 570,00 €	15,28%	- Commune Vimy		150,00 €	0,89%
- Publicité, publication		600,00 €	3,57%	- FDVA		2 000,00 €	11,89%
- Frais postaux et de télécommunications		569,00 €	3,38%	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>		<b>2 780,00 €</b>	<b>16,53%</b>
- Services bancaires et autres		204,00 €	1,21%	- Cotisations		2 460,00 €	14,63%
- Divers		700,00 €	4,16%	- Contributions volontaires		120,00 €	0,71%
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>1 660,00 €</b>	<b>9,87%</b>	- Produits divers de gestion courante		200,00 €	1,19%
- Cotisations		1 660,00 €	9,87%				
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>250,00 €</b>	<b>1,49%</b>				
- Autres charges exceptionnelles		250,00 €	1,49%				
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>16 817,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>16 817,00 €</b>	<b>100%</b>
<b>86 - Contributions volontaires en nature du projet</b>		<b>4 162,00 €</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature du projet</b>		<b>4 162,00 €</b>	
- Secours en nature				- Dons en nature			
- Mise à dispo. des locaux et/ou matériels		556,00 €		- Prestations de service en nature		556,00 €	
- Prestations				- Bénévolat		3 606,00 €	
- Personnels bénévoles		3 606,00 €					
<b>TOTAL</b>		<b>4 162,00 €</b>		<b>TOTAL</b>		<b>4 162,00 €</b>	

<b>FICHE PASSAGE EN COMMISSION THEMATIQUE</b>	 <b>Pas-de-Calais</b> Le Département

①. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION	
<b>Nom de l'association et sigle</b>	<b>Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers (VMEH 62)</b>
<b>Adresse du Siège Social</b>	13 Avenue du Bois 62390 AUXI-LE-CHATEAU
<b>Objet</b>	L'association a pour but de visiter les malades, les handicapés et les personnes âgées dans les établissements hospitaliers et les maisons de retraite, sans distinction d'origine, de croyance ou d'opinion.
<b>Nom de la Présidente</b>	Madame Michelle ECHEGU
<b>Nom de la déléguée locale / correspondante administrative</b>	Madame Michelle ECHEGU
<b>N° Siren</b>	525 321 014

<b>Montant de la subvention 2024 sollicitée</b>	<b>1 000 euros</b>
<b>Ratio de 220 jours : -25% du n-1 : 750 euros</b>	

<b>Subvention accordée ces dernières années</b>	Subventionné par le département depuis 2002	
	<b>De 2002 à 2019</b>	610 euros
	<b>2020</b>	650 euros
	<b>2021 à 2023</b>	1000 euros
<b>Autres services du CD subventionnant l'association</b>	Aucun	
<b>Autres collectivités subventionnant</b>	Communes (Saint-Pol, Frévent, Bonnières, Boubers-sur-Canche)	

<b>loi Sapin 29/1/93</b>		NON
<b>Loi ATR</b>	<b>Subvention supérieure à 75 000 €</b>	NON
	<b>Part de la subvention dans les recettes supérieure à 50%</b>	NON
<b>Convention 2023</b>		NON

## ②. PRESENTATION DU PROJET

### Nature de la demande :

#### Justification de la demande par l'association :

« Les réalisations 2022 : l'activité première de l'association est la visite : 750 résidents ont été visités à raison d'une visite par semaine dans les établissements suivants ayant signé une convention : EHPAD Oasis à Saint-Pol-sur-Ternoise, EHPAD Hortensias à Saint-Pol-sur-Ternoise, EHPAD Carpe Diem à Saint-Pol-sur-Ternoise, EHPAD Pommiers à Frévent, EHPAD Allart de Fourment à Frévent, EHPAD Les Oliviers à Frévent, EHPAD Les Varennes à Auxi-le-Château, EHPAD MGEN à Huby-Saint-Leu, EHPAD Les Verrières à Pernes-en-Artois, EHPAD l'Estracelles à l'hôpital de Beuvry et enfin l'hôpital Maritime à Berck-sur-Mer. En plus des visites l'association organise et finance une animation à l'hôpital du Ternois pour 250 résidents, les activités proposées sont les suivantes : loto, après-midi musical, accordéon. Et aussi un repas intersites à Monchel financé par VMEH pour 65 résidents et accompagnateurs.

Afin de récolter des fonds l'association a organisé des animations : polofolies de Saint-Pol-sur-Ternoise : gain net de 380 €, le marché de Noël de Saint-Pol-sur-Ternoise : gain net de 140 €, la vente de Jacinthes à Saint-Pol-sur-Ternoise et Frévent : gain net de 300 €.

Organisation à Arras le 06/10/2022 d'une journée de formation inter départementale Haut-de-France (Nord/Pas-de-Calais/Somme/Oise) sur le thème « Aidants Bénévoles et Aidants Familiaux » avec J.J Brousse Coordinateur plate-forme des Aidants à Saint-Pol-sur-Ternoise.

Pour l'année 2023 : La VMEH a organisé le Salon du Printemps à Brias sur 2 jours début avril, il y aura aussi la préparation et la vente de Jacinthes au profit de l'association en plus des animations et des visites dans les différents établissements. »

## ③. APPRECIATION DU RISQUE ASSOCIATIF

**Nombre d'adhérents :** 30

**Nombre de bénévoles :** 35

**Nombre de salariés :** Aucun représentant 0 % du budget

**Dépendance financière de l'association à la subvention du CD62 :** 16.98 % du budget (exercice 2022)

### Ratio d'autonomie financière

Année	Disponibilités	VMP*	Ratio (en jours de fonctionnement)
2020	2 340 euros	x	272 jours
2021	3 844 euros	x	347 jours
2022	3 554 euros	x	220 jours

Budget annuel de fonctionnement en moyenne de 5 044 euros.

### Justification de l'utilisation des disponibilités et des VMP :

Non précisé.

\*Valeurs Mobilières de Placement

## Budget prévisionnel 2024

CHARGES (en €)		Montant	%	PRODUITS (en €)		Montant	%
<b>60 - Achats</b>	<b>200,00 €</b>	<b>3,26%</b>	<b>74 - Subvention d'exploitation</b>	<b>1 290,00 €</b>	<b>21,04%</b>		
- Fournitures administratives	200,00 €	3,26%	- Département du Pas-de-Calais	1 000,00 €	16,31%		
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>150,00 €</b>	<b>2,45%</b>	- Communes (Saint-Pol, Frévent, Bonnières, Boubers-sur-Canche)	290,00 €	4,73%		
- Assurances	150,00 €	2,45%	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>500,00 €</b>	<b>8,16%</b>		
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>1 780,00 €</b>	<b>29,04%</b>	- Cotisations	500,00 €	8,16%		
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 000,00 €	16,31%	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>4 340,00 €</b>	<b>70,80%</b>		
- Services bancaires	80,00 €	1,31%	- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 340,00 €	70,80%		
- Déplacements, missions et réceptions	700,00 €	11,42%					
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>65,25%</b>					
- Autres charges de gestion courante	4 000,00 €	65,25%					
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>6 130,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>6 130,00 €</b>	<b>100%</b>		
<b>86 - Contributions volontaires en nature du projet</b>	<b>4 370,00 €</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature du projet</b>	<b>4 370,00 €</b>			
- Secours en nature			- Secours en nature				
- Mise à dispo. Des biens et prestations			- Prestations en nature				
- Mise à dispo. de personnel			- Bénévolat	4 370,00 €			
- Personnel bénévole	4 370,00 €						
<b>TOTAL</b>	<b>4 370,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>4 370,00 €</b>			

**FICHE PASSAGE EN COMMISSION  
THEMATIQUE**



**①. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

<b>Nom de l'association et sigle</b>	<b>Association européenne contre les leucodystrophies (ELA)</b>
<b>Adresse du Siège Social</b>	2, rue Mi-les-Vignes 54521 Laxou
<b>Objet</b>	Aider et soutenir les familles touchées par la maladie Soutenir la recherche médicale Sensibiliser le grand public
<b>Nom du Président</b>	Madame Crystelle COTTART
<b>Nom du délégué local/ correspondant administratif</b>	Madame Nadia CERISE
<b>N° Siren</b>	38795591700035

<b>Montant de la subvention 2024 sollicitée</b>	<b>2 500 euros</b>
---	--------------------

<b>Subvention accordée ces dernières années</b>	Subventionné par le département depuis 2002	
	<b>De 2002 à 2009</b>	5 000 euros
	<b>2010</b>	Non sollicité
	<b>De 2011 à 2014</b>	5 000 euros
	<b>De 2015 à 2017</b>	2 500 euros
	<b>2018 à 2019</b>	Non sollicitée
	<b>2020</b>	2 500 euros
	<b>2021</b>	Non sollicitée
<b>2022</b>	2 500 euros	
<b>Autres collectivités subventionnant</b>	Etat Conseil régional Conseils départementaux Communes	

	<b>loi Sapin 29/1/93</b>	<b>NON</b>
<b>Loi ATR</b>	<b>Subvention supérieure à 75 000 €</b>	<b>NON</b>
	<b>Part de la subvention dans les recettes supérieure à 50%</b>	<b>NON</b>
	<b>Convention 2023</b>	<b>NON</b>

## ②. PRESENTATION DU PROJET

### Nature de la demande :

#### Justification de la demande par l'association :

Aider et soutenir les familles concernées par une leucodystrophie

L'offre de services se compose d'un accompagnement social, d'un soutien psychologique, d'un soutien aux aidants et au répit et d'un accès à des informations spécialisées dans le domaine de la santé et du handicap. L'association propose des groupes de parole et des séjours de répit pour les aidants.

ELA soutient et encourage la recherche dans le domaine des leucodystrophies. L'objectif est de permettre aux chercheurs français et internationaux d'avoir les moyens d'agir, pour mieux comprendre les mécanismes de la maladie et de son évolution notamment au travers de l'utilisation d'outils d'évaluation de la maladie et de biomarqueurs.

Tout au long de l'année, ELA multiplie également les actions afin de faire connaître les leucodystrophies et de collecter des dons. En 2022, l'association a pu compter sur le soutien des médias, établissements scolaires, des entreprises, et du grand public.

Chaque année, ELA invite tous les établissements scolaires de France à se mobiliser pour lutter contre les leucodystrophies. Pour sa 29e édition, "Mets tes baskets et bats la maladie" a mobilisé 3225 établissements et 570000 élèves. Cette action solidaire est parrainée depuis sa création par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. En plus de véhiculer des valeurs de citoyenneté et de solidarité, cette campagne a pour vocation d'encourager les échanges sur la maladie et le handicap et de collecter des dons. C'est une opération fédératrice et un temps fort de l'association.

C'est pour mettre en œuvre l'ensemble de ces actions et notamment l'opération « Mets tes baskets et bats la maladie » que l'association sollicite un soutien du Département. En effet, il est prévu plus d'une centaine d'opération dans les établissements scolaires du Pas-de-Calais pour 2024.

## ③. APPRECIATION DU RISQUE ASSOCIATIF

Nombre d'adhérents : 451

Nombre de salariés : 4

Dépendance financière de l'association à la subvention du CD62 : 0,05 % du budget 2022

### Ratio d'autonomie financière

Année	Disponibilités	VMP*	Ratio (en jours de fonctionnement)
2022	5 846 073 €	1 683 099 €	500 jours

Budget annuel de fonctionnement en moyenne de 5 865 089 euros

\*Valeurs Mobilières de Placement

# Budget prévisionnel 2024



## ASSOCIATION ELA - BUDGET DE L'ASSOCIATION ANNEE 2024

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>	<b>112 100</b>	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de service</b>	<b>10 500</b>
Achats d'emballage	5 000	Ventes de marchandises	10 500
Autres fournitures	60 600	Abonnements	
Achat de marchandises	46 500		
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>513 800</b>		
Sous traitance	26 350		
Locations	216 200		
Entretien	137 200	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>45 000</b>
Assurances	11 450	Subventions d'Etat	
Documentation - Frais de colloque	122 600	Subventions Conseils Régionaux	10 000
<b>62 - Autres services Extérieurs</b>	<b>613 940</b>	Subvention Conseil Départemental du Pas-de-Calais	2 500
Rémunération intérimaires		Subventions autres Conseils Départementaux	7 500
Honoraires	119 400	Subventions Communes	25 000
Publicité, publication, relations publiques	181 300	Subventions Autres organismes	
Frais de port, Frais de déplacements	77 940		
Affranchissement, Frais de télécommunications	215 600		
Services bancaires, autres	19 700		
<b>63 - Impôts et Taxes</b>	<b>80 200</b>	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>4 802 000</b>
Impôts et taxes sur la rémunération	74 000	Produits ou dons à des évènements	3 980 000
Autres impôts et taxes	6 200	Mécénat	640 000
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>1 280 890</b>	Legs et donations	170 000
Rémunération du personnel	813 037	Cotisations	12 000
Charges sociales	467 853	Autres produits	
Autres charges de personnel	-		
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 432 270</b>		
Aides et subventions accordées en France	492 000		
Aides et subventions accordées Internationales	1 934 910		
Autres charges de gestion courante	5 360		
<b>66 - Charges financières</b>	<b>-</b>	<b>76 - Produits financiers</b>	<b>31 500</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>12 000</b>	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>4 400</b>
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur des ressources affectées</b>	<b>94 400</b>	<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>249 200</b>
Dotations aux amortissements, provisions	74 400		
Engagements à réaliser sur des ressources affectées	20 000		
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</b>	<b>3 000</b>	<b>79 - Transfert de charges</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>5 142 600</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>5 142 600</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>	<b>-</b>	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	<b>-</b>
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		870 - Bénévolat	
862 - Prestations		871 - Prestations en nature	
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	

**FICHE PASSAGE EN COMMISSION  
THEMATIQUE**



**Pas-de-Calais**  
Le Département

**①. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

<b>Nom de l'association et sigle</b>	<b>SOS Obésité 62</b>
<b>Adresse du Siège Social</b>	335 rue Fernand Bar 62400 BETHUNE
<b>Objet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider toutes les personnes souffrant de surcharge pondérale, d'obésité et de divers critères médicaux s'y rattachant.</li> <li>- Aucune sollicitation financière ne sera exigée avant, pendant et après l'aide apportée aux patients.</li> </ul>
<b>Nom de la Présidente</b>	Madame Martine DELESERRE
<b>Nom de la déléguée locale / correspondante administrative</b>	Madame Martine DELESERRE
<b>N° Siren</b>	810 544 395

<b>Montant de la subvention 2024 sollicitée</b>	<b>1 500 euros</b>
---	--------------------

<b>Subvention accordée ces dernières années</b>	<b>2016 à 2017</b>	<b>1 000 euros</b>
	<b>2018 à 2021</b>	<b>1 500 euros</b>
	<b>2022 à 2023</b>	<b>Non sollicitée</b>
<b>Autres services du CD subventionnant l'association</b>	<b>Aucun</b>	
<b>Autres collectivités subventionnant</b>	Communes (Béthune, Oblinghem)	

	<b>loi Sapin 29/1/93</b>	<b>NON</b>
<b>Loi ATR</b>	<b>Subvention supérieure à 75 000 €</b>	<b>NON</b>
	<b>Part de la subvention dans les recettes supérieure à 50%</b>	<b>NON</b>
	<b>Convention 2023</b>	<b>NON</b>

## ②. PRESENTATION DU PROJET

### Nature de la demande :

#### Sollicitation de l'association :

« L'association met tout en œuvre afin de lutter contre le fléau de l'obésité qui est toujours en progression. La crise sanitaire n'a fait qu'aggraver la situation et a provoqué une certaine baisse de la motivation de la part du public. De plus, avec la conjoncture économique actuelle, un certain nombre d'adhérents rencontrent des difficultés financières. Nous restons vigilants pour les soutenir et les motiver. Au niveau de l'exercice physique, nous proposons l'activité « Aquazen » qui se déroule le dimanche après-midi à la piscine de Béthune, un tarif réduit est accordé aux personnes en surpoids et en situation d'obésité. Ce rendez-vous rencontre toujours une grande satisfaction de la part des adhérents. Afin de nous faire connaître et sensibiliser un public toujours plus important, nous sommes très présents lors des manifestations extérieures locales (divers forums, Vital Sport, Parcours du cœur...).

En 2022, l'association a acheté un impédancemètre médical grâce au don d'un établissement bancaire qui permet un suivi adapté et régulier des adhérents dans leur parcours.

La cotisation reste à 40 euros, elle a été mise en place pour sensibiliser les adhérents et les encourager à venir régulièrement à leurs rendez-vous.

#### Les projets 2024 sont les suivants :

- Alerter le gouvernement et faire prendre conscience du fléau de l'obésité et obtenir la prise en charge « cent pour cent » en France pour les personnes obèses.
- Créer un nouveau site internet ultra développé qui est indispensable pour le bon fonctionnement de l'association.
- Confectionner des dépliants publicitaires très explicatifs sur les actions de l'association.
- L'association souhaite participer au 4L Trophy en 2024, c'est pour cette raison que notre association a versé à l'association ABRACAN un don. »

## ③. APPRECIATION DU RISQUE ASSOCIATIF

Nombre d'adhérents : 40

Nombre de bénévoles : 8

Nombre de salariés : aucun

Dépendance financière de l'association à la subvention du CD62 : Non sollicitée en 2023.

### Ratio d'autonomie financière

Année	Disponibilités	VMP*	Ratio (en jours de fonctionnement)
2022	5 943 €	x	251 jours

Budget annuel de fonctionnement en moyenne de 8 640 euros

### Justification de l'utilisation des disponibilités et des VMP :

Permettre le fonctionnement de l'association à chaque début d'exercice.

\*Valeurs Mobilières de Placement

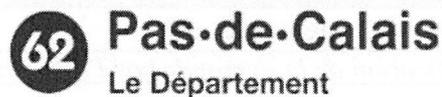
## Budget prévisionnel 2024

CHARGES (en €)	Montant	%	PRODUITS (en €)	Montant	%
<b>60 - Achats</b>	<b>3 400,00 €</b>	<b>80,00%</b>	<b>74 - Subvention d'exploitation</b>	<b>3 050,00 €</b>	<b>71,76%</b>
- Etudes, prestations de services	2 800,00 €	65,88%	- Commune (Béthune)	800,00 €	18,82%
- Fournitures Administratives	600,00 €	14,12%	- Commune (Oblinghem)	50,00 €	1,18%
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>500,00 €</b>	<b>11,76%</b>	<b>- Département du Pas-de-Calais</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>35,29%</b>
- Entretien et réparations	200,00 €	4,71%	- FDVA*	700,00 €	16,47%
- Assurances	300,00 €	7,06%	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>1 200,00 €</b>	<b>28,24%</b>
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>350,00 €</b>	<b>8,24%</b>	- Cotisations	1 200,00 €	28,24%
- Frais postaux et frais de télécommunications	100,00 €	2,35%			
- Déplacements, missions et réceptions	150,00 €	3,53%			
- Services bancaires	100,00 €	2,35%			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 250,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 250,00 €</b>	<b>100%</b>

FDVA\* : Fonds de Développement de la Vie Associative.

Remarque : l'association doit diversifier ces ressources

**FICHE PASSAGE EN COMMISSION  
THEMATIQUE**



**Pas-de-Calais**  
Le Département

**①. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

<b>Nom de l'association et sigle</b>	<b>Les Clowns de l'Espoir</b>
<b>Adresse du Siège Social</b>	36 rue Louis Faure 59000 LILLE
<b>Objet de l'association</b>	L'association a pour but d'améliorer la qualité des séjours des enfants hospitalisés par l'intervention artistique régulière de clowns dans le Pas-de-Calais et le Nord, d'intégrer les parents, les soignants de manière active lors de ces rencontres, et de mettre ses compétences artistiques au service de manifestations régionales pour la promotion de l'accompagnement des malades et la prévention du cancer.
<b>Nom de la Présidente</b>	Madame Brigitte NELKEN
<b>Nom de la déléguée locale / correspondante administrative</b>	Madame Stéphanie DEBYSER
<b>N° Siren</b>	419 441 563

<b>Montant de la subvention 2024 sollicitée</b>	<b>15 000 euros</b>
---	---------------------

<b>Subvention accordée ces dernières années</b>	<b>2015</b>	5 000 euros
	<b>2016 et 2017</b>	Non sollicitée
	<b>2018</b>	1 000 euros
	<b>2019 à 2023</b>	Non sollicitée
<b>Autres services du CD subventionnant l'association</b>	Aucun	
<b>Autres collectivités subventionnant</b>	Région des Hauts-de-France, Collectivités Locales, CPAM (Artois et Lille Douai), Agence Régionale de Santé, FIDESS (Fédération des Initiatives pour le Développement de l'Esprit Critique et du Scepticisme Scientifique), CREAP (Création d'Emploi Associatif Pérenne), ARS	

<b>loi Sapin 29/1/93</b>		NON
<b>Loi ATR</b>	<b>Subvention supérieure à 75 000 €</b>	NON
	<b>Part de la subvention dans les recettes supérieure à 50%</b>	NON
<b>Convention 2023</b>		NON

## ②. PRESENTATION DU PROJET

### Nature de la demande :

#### Justification de la demande par l'association :

« En 2023, nous allons continuer de réaliser des interventions hebdomadaires de clowns hospitaliers professionnels auprès des enfants hospitalisés, des parents et du personnel soignant. Pour le Pas de Calais, il s'agit de poursuivre nos interventions toute l'année : CH de Boulogne, CH de Calais, CH de Lens, CH d'Arras. Soit 300 interventions prévues en 2023 dans 6 services pédiatriques afin de toucher près de 3000 enfants auxquels s'ajoutent les familles et le personnel soignant.

Notre action est ciblée et individualisée, par le biais de l'improvisation clownesque en duo, nous ajustons notre intervention à chaque besoin de chaque personne rencontrée dans le but d'alléger ce moment indésirable de l'hospitalisation. L'objectif est de permettre à chaque enfant hospitalisé dans le Pas de Calais, de bénéficier de la présence de clowns hospitaliers spécifiquement formés à l'approche de l'enfant malade et en fin de vie. Tout en prenant en considération l'entourage de ces enfants (parents, familles, fratries) et le personnel soignant. Chaque duo de clowns intervient en improvisation afin de répondre par le jeu et au plus juste aux besoins du moment de la personne rencontrée. Chaque rencontre est ainsi individualisée et personnalisée. Nous allons donc alléger le quotidien, libérer les tensions de manière positive, dédramatiser et remettre le jeu, le rire et le sourire au cœur des préoccupations. Nous repoussons les murs de l'hôpital en permettant à chacun de s'exprimer et de vivre des moments exceptionnels.

Nous suivons les enfants et les familles chaque semaine et des liens se créent avec le temps pour les enfants hospitalisés en moyen et long séjour.

L'objectif pour 2024 est de continuer à proposer des actions dans les centres hospitaliers de Boulogne, Calais, Lens et Arras avec la subvention du Département et de développer de nouvelles actions comme par exemple la formation des soignants et futurs soignants, améliorer la qualité des séjours des enfants hospitalisés dans le Pas-de-Calais, permettre un nouveau souffle et une nouvelle prise d'élan.»

## ③. APPRECIATION DU RISQUE ASSOCIATIF

Nombre d'adhérents : 192

Nombre de bénévoles : 228

Nombre de salariés : 62 (14,93 ETP/ 2 CDI/ 60 CDD) représentant 72.67 % du budget 2022

Dépendance financière de l'association à la subvention du CD62 : X % du budget

### Ratio d'autonomie financière

Année	Disponibilités	VMP*	Ratio (en jours de fonctionnement)
2022	1 248 132 euros	4 723 euros	502 jours

Le budget 2022 de fonctionnement était de 911 188 euros.

### Justification de l'utilisation des disponibilités et des VMP :

Non communiqué par l'association

\*Valeurs Mobilières de Placement

## Budget prévisionnel 2024

CHARGES (en €)	Montant	%	PRODUITS (en €)	Montant	%
<b>60 - Achats</b>	<b>7 200,00 €</b>	<b>0,88%</b>	<b>70 - Production vendue</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>1,83%</b>
- Achats matières premières et fournitures	1 200,00 €	0,15%	- Ventes de marchandises	15 000,00 €	1,83%
- Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 000,00 €	0,24%	<b>74 - Subvention d'exploitation</b>	<b>715 300,00 €</b>	<b>87,28%</b>
- Achats de marchandises	4 000,00 €	0,49%	<b>- Département du Pas-de-Calais</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>1,83%</b>
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>41 800,00 €</b>	<b>5,10%</b>	- Fondations	100 000,00 €	12,20%
- Entretien et réparations	7 000,00 €	0,85%	- Hôpitaux	24 000,00 €	2,93%
- Charges locatives	8 100,00 €	0,99%	- Collectivités territoriales	5 000,00 €	0,61%
- Energie	6 000,00 €	0,73%	- Ligue contre le cancer	6 000,00 €	0,73%
- Assurances	3 200,00 €	0,39%	- Dons associatives	70 000,00 €	8,54%
- Locations immobilières	11 000,00 €	1,34%	- Clubs services	25 000,00 €	3,05%
- Sous-traitance générale	6 500,00 €	0,79%	- Ecoles	20 000,00 €	2,44%
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>48 200,00 €</b>	<b>5,88%</b>	- Manifestations internes	70 000,00 €	8,54%
- Déplacements, missions et réceptions	15 000,00 €	1,83%	- Dons entreprises privées	135 000,00 €	16,47%
- Frais postaux et Frais de télécommunications	3 000,00 €	0,37%	- Dons particuliers	80 000,00 €	9,76%
- Services bancaires et autres	1 200,00 €	0,15%	- CPAM	16 000,00 €	1,95%
- Publicité, publications	6 000,00 €	0,73%	- Leg	10 000,00 €	1,22%
- Rémunérations d'intermédiaires	7 000,00 €	0,85%	- Région Hauts-de-France	101 000,00 €	12,32%
- Cotisations	1 500,00 €	0,18%	- ARS Hauts-de-France	23 300,00 €	2,84%
- Frais de recrutement du personnel	7 000,00 €	0,85%	- CREAP	7 000,00 €	0,85%
- Divers	7 500,00 €	0,92%	- Alternance	8 000,00 €	0,98%
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>2 300,00 €</b>	<b>0,28%</b>	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>89 200,00 €</b>	<b>10,88%</b>
- Taxes foncières	2 300,00 €	0,28%	- Produits sur exercices antérieurs	89 200,00 €	10,88%
<b>64 - Frais du personnel</b>	<b>707 000,00 €</b>	<b>86,27%</b>			
- Rémunération du personnel	505 000,00 €	61,62%			
- Autres charges de personnel	202 000,00 €	24,65%			
<b>68 - Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>1,59%</b>			
- Dotations aux amortissements	13 000,00 €	1,59%			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>819 500,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>819 500,00 €</b>	<b>100%</b>

Remarque : Aucune subvention sollicitée auprès du Département du Nord.

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités  
Direction de l'Autonomie et de la Santé  
Service des Dynamiques Territoriales et Stratégies

**RAPPORT N°21**

Territoire(s): Tous les territoires  
Canton(s): Tous les cantons des territoires  
EPCI(s): Tous les EPCI des territoires

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 8 JUILLET 2024**

#### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE CHAMP DES POLITIQUES DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTÉ**

Le Département, chef de file des politiques de solidarités humaines, est attentif à la vitalité et au dynamisme de la vie associative sur l'ensemble de son territoire et agit via une politique volontariste en favorisant son développement. C'est un engagement réaffirmé dans le Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » adopté en décembre 2022.

Depuis de nombreuses années, il accompagne à ce titre financièrement les actions d'intérêt général menées par diverses structures intervenant dans le champ des politiques sociales. Afin de permettre une continuité des actions engagées par le mouvement associatif, il est proposé d'examiner neuf dossiers de demande de subventionnement présentés ci-dessous, au titre des politiques de l'autonomie et de la santé.

L'accompagnement financier du Département pour les associations ci-après doit permettre soit de :

- structurer le projet associatif et accompagner les bénévoles sous la forme d'une aide au lancement ;
- soutenir des projets associatifs locaux dans la consolidation de leurs activités dans l'optique d'avoir un rôle de structure ressource pour le territoire.

Les projets présentés ci-après répondent aux engagements du Pacte des solidarités humaines et de sa déclinaison au travers de l'Engagement handicap et du schéma départemental de l'autonomie.

**Associations intervenant dans le champ du handicap**

<p align="center"><b>Ecole parentale pour les enfants autistes du Montreuillois (EPEAM)</b></p>	<p><u>OBJET :</u> Gestion d'une école parentale encadrée par des professionnels et des bénévoles formés Assurer l'information et la formation en matière d'autisme Accompagner les familles dans les démarches</p>	<p align="center"><b>Montant proposé :</b>  5 000 €</p>
	<p><u>BILAN 2023 :</u> L'EPEAM a accueilli 10 enfants, âgés de 4 à 19 ans, à temps partiel dans ses locaux. Plusieurs actions ont pu être mené :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation au Café Heureux, au Centre Equestre du Touquet pour l'inclusion d'adolescents de l'Association par le biais de service en salle, ou de cours de cuisine</li> <li>• Déplacement pedestre autonome entre l'Epeam et les lieux de stage, ou magasins.</li> <li>• Apprentissage de l'utilisation courante de l'ordinateur sur Excel et Word,</li> <li>• Mise à disposition d'une parcelle au sein des jardins ouvriers où les adolescents ont pu découvrir les joies du jardinage et produire quelques légumes pouvant être cuisinés au sein de l'Association lors de la prise de repas</li> <li>• activités sportives (sorties de groupe en vélo, adapter sa vitesse aux variations de terrain, natation, tennis, golf, équitation, parcours sportifs...)</li> <li>• initiation au Longe Côte</li> <li>• Atelier couture, permettant la production de carrés de coton bio destinés à la vente</li> <li>• Activités manuelles au musée avec une artiste plasticienne</li> <li>• Sorties durant la période estivale (Labyparc, zoo, disc golf, bowling) permettant la généralisation des apprentissages (téléphone, monnaie, interactions sociales, se repérer, s'adapter à son environnement en milieu ouvert)</li> </ul>	
<p>Down up</p>	<p><u>OBJET :</u> Promouvoir, mettre en œuvre et coordonner toutes mesures propres à améliorer et à développer notamment : l'éducation, la rééducation, l'intégration scolaire, la formation pré-professionnelle, l'intégration professionnelle et sociale et l'hébergement des personnes handicapées, et en particulier les personnes trisomiques 21 et les déficients mentaux.</p>	<p align="center"><b>Montant proposé :</b> 7 500 €</p>
<p><u>BILAN 2023 :</u> 125 adhérents, 15 bénévoles et 7 salariés L'association accompagne 27 adultes dans leur parcours de vie et accompagne également le Groupe d'entraide mutuelle (GEM) dans sa structuration et son développement et ce dernier compte 16 adhérents. Pour 2024, la subvention souhaitée se situe notamment dans le cadre de l'extension du tiers-lieu « Comptoir 21 » sis à Arras. Il s'agit d'en fait un véritable lieu ressource pour le quartier, un lieu d'échange pour une société plus inclusive. Dans ce cadre, un projet a démarré avec le lycée Baudimont, pour proposer une cantine solidaire pour les étudiants en situation de précarité du quartier. Seront également organisés des ateliers tournés vers l'amélioration de l'autonomie de vie des personnes atteintes de</p>		

	handicap.	
<b>Ilot bleu</b>	<u>OBJET :</u> L'association a pour objet la gestion de lieux de vie et l'habitat inclusif pour des personnes autistes, en situation de handicap ou de fragilité.	<b>Montant proposé :</b> 22 000 €
	La résidence adaptée « l'ilot Bleu » a ouvert à Liévin. Elle accueille 6 personnes adultes (20 à 30 ans) en situation de handicap et 2 personnes accompagnantes responsables. Les jeunes sont encadrés par du personnel formé à l'autisme : maîtresse de maison, éducateur (SAVS, Service d'accompagnement à la vie sociale), psychologue, équipe SAD. Cette structure n'était pas auparavant subventionnée dans le cadre du soutien au fonctionnement. Il s'agit d'un collectif de bénévoles qui lance un nouveau projet associatif. Ainsi, par la subvention proposée, il s'agit pour le département d'aider à structurer le projet et le fonctionnement de l'association.	
<b>Gamins Exceptionnels</b>	<u>OBJET :</u> Favoriser, sur le Pas-de-Calais, l'inclusion sociale des enfants âgés de 0 à 17 ans, en situation de handicap.	<b>Montant proposé :</b> 20 000 €
	<u>BILAN 2022-2023 :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un escape Game de sensibilisation au handicap qui sera en service sur le département en 2023.</li> <li>• Création de nouvelles malles pédagogiques avec 152 prêts</li> <li>• Acquisition de nouveaux outils pour enrichir et améliorer les ressources disponibles.</li> <li>• Développement de partenariat : inscrit dans la communauté 360 de l'Arrageois, la CTG de la CABBALR, de Flandres LYS Membre du comité de pilotage inclusion de la ville de Bethune, Arras et Marles les Mines (étant donné l'étendue du territoire, la contribution se fait parfois à distance)</li> <li>• En 2022, ce sont plus de 60 nouveaux contacts de famille en 2022 dont 38 ont abouti à un accompagnement</li> <li>• 56 familles accompagnées sur tout le Pas-de-Calais soit un total de 59 enfants accompagnés</li> <li>• 9 sensibilisations Petite enfance : « L'observation : un outil fondamental dans l'accueil du jeune enfant »</li> <li>• 5 sensibilisations Jeunesse : « Accueillir un jeune en situation de handicap en ACM »</li> <li>• Une vingtaine de sensibilisations dédiées aux professionnels des structures d'accueil</li> </ul>	
<b>TOTAL</b>		<b>54 500 €</b>

**Associations intervenant dans le champ de la santé**

<b>Entraid'Addict 62</b>	<u>OBJET :</u> Apporter une aide aux personnes dépendantes d'une addiction et à leur famille	<b>Montant proposé : 4 000 €</b>
	<u>BILAN 2023 :</u>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• 400 personnes rencontrées (adultes et adolescents)</li> <li>• 23 visites bimensuelles au centre hospitalier de Saint-Omer à Helfaut au service addictologie avec une fréquentation de 230 personnes</li> <li>• 37 visites mensuelles à la clinique les Erables à l'unité addictologie et au « FILAO » de l'hôpital de jour en addictologie avec une fréquentation de 380 personnes</li> <li>• 99 permanences hebdomadaires dans les lieux d'accueil de Longuenesse, Hénin-Beaumont et à Arques avec une fréquentation de 950 personnes</li> <li>• 23 espaces de parole avec une fréquentation estimée à 410 personnes</li> </ul>	
<b>Visites des malades dans les établissements hospitaliers</b>	<u>OBJET :</u> Visiter les malades, les handicapés et les personnes âgées dans les établissements hospitaliers et les maisons de retraite	<b>Montant proposé : 750 €</b>
	<u>BILAN</u>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour 2022, 750 résidents ont été visités à raison d'une visite par semaine dans les établissements ayant signés une convention</li> <li>• Organisation d'une animation à l'hôpital du Ternois pour 250 résidents</li> <li>• Repas intersites pour 35 résidents</li> <li>• Participation au salon de printemps, marché de Noël, vente de fleurs pour récolter des fonds</li> </ul>	
<b>Association européenne contre les leucodystrophies (ELA)</b>	<u>OBJET :</u> Aider et soutenir les familles touchées par la maladie Soutenir la recherche médicale Sensibiliser le grand public	<b>Montant proposé : 2 500 €</b>
	<u>BILAN 2023 :</u>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• 450 familles adhérentes en 2023</li> <li>• 235 familles ont bénéficié d'un accompagnement social. 678 demandes ont été traitées</li> <li>• 862 consultations ont été effectuées par la psychologue. 216 familles ont bénéficié d'un</li> </ul>	

	<p>accompagnement individualisé. Les jours de permanence des consultations psychologiques sont les mardis et les jeudis. Une vingtaine d'appels sont traités par semaine.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs séjours de répit ont été organisés : l'un en août pour 141 familles dont 8 nouvelles familles, soit plus de 800 personnes, un second en décembre à la Réunion avec 18 familles dont 3 nouvelles, soit 63 personnes</li> <li>• Plusieurs événements ont été proposés : match, concerts, visites, sorties</li> <li>• 140 familles ont bénéficié de l'aide consacrée à un projet de répit pour un montant de 45 563 €</li> <li>• Plusieurs supports de communication sont réalisés pour informer et plusieurs appels aux dons ont été organisés</li> <li>• Dans toute la France, 283 000 élèves dans 2370 établissements scolaires ont participé à la Dictée d'ELA.</li> <li>• 2 616 établissements et plus de 523 000 élèves ont participé à l'événement sportif « Mets tes baskets et bats la maladie » dont 169 dans l'académie d'Amiens et 339 dans l'académie de Lille</li> </ul>	
<b>SOS Obésité</b>	<p><u>OBJET :</u></p> <p>Aider les personnes souffrant de surcharge pondérale, d'obésité Proposer un suivi et accompagnement de personnes avec propositions d'activité. Mener des actions de sensibilisation et d'information</p>	<b>Montant proposé : 1 500 €</b>
	<p><u>BILAN 2023 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation de l'association à différents forums pour faire connaître l'activité de la structure</li> <li>• Permanences organisées à la Charité de Béthune</li> <li>• Activités sportives comme la marche et aquazen (partenariat avec la piscine de Béthune pour accueil de groupe)</li> </ul>	
<b>Les clowns de l'espoir</b>	<p><u>OBJET :</u></p> <p>Améliorer la qualité des séjours des enfants hospitalisés par l'intervention artistique régulière de clowns Actions proposées dans les centres hospitaliers de Boulogne, Calais, Lens et Arras Souhait de proposer des formations aux soignants et futurs soignants</p>	<b>Montant proposé : 6 750 €</b>
	<p><u>BILAN 2023 :</u></p>	

	<p>Au total sur la région, 42 clowns, 13 hôpitaux et 36 services dont des nouveaux services d'intervention : néo natalité et soins intensifs et 25 marchands de sable soit 2983 duos marchands de sable et clowns</p> <p>195 actions au total toutes antennes confondues soit 8965 heures soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 28 bénévoles sur l'antenne de Boulogne, plus de 2300 heures de bénévolat l'association. Interventions dans 67 classes et 29 écoles différentes</li> <li>• 37 bénévoles sur l'antenne d'Arras, 44 actions et 310 heures bénévolat</li> </ul> <p>Des journées de recrutement, de formations et de supervision sont proposées</p>	
<b>TOTAL</b>		<b>15 500 €</b>

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

D'attribuer les subventions aux neuf bénéficiaires mentionnés dans le présent rapport, pour un montant total de 70 000 euros.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C02-428F01	934/65748/428	subvention de fonctionnement aux associations	70 000,00	70 000,00	70 000,00	0,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 25/06/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY